

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Nantes
Canton du Loroux-Bottereau

Commune de Saint-Julien-de-Concelles

PROCÈS-VERBAL

**Conseil municipal
du 7 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de mars à 20 heures, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Concelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry AGASSE, Maire, suivant convocation faite le premier mars 2023 deux mille vingt-trois.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29.

Présents : Mmes Chantal BRETEAUDEAU, Nathalie CHARBONNEAU, Christelle DELAHAIE, Nathalie DOUAUD, Nathalie ÉNARD, Sonia GILBERT, Anne-Laure LHOMMEAU, Laure MÉNARD, Mauricette MOSTEAU, Marie PASCAUD, Brigitte PETITEAU, Claudine PLAIRE, Emmanuelle SCHWACH et MM. Thierry AGASSE, Frédéric BERNARD, Romain BRANCHEREAU, Pascal CHANTREAU, Jean-Guy ÉVRARD, Thierry GODINEAU, David MALLEVAL, Jean-Pierre MARCHAIS, David PINEAU, Thierry PINEAU, Jean-Christophe SERISIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Éric ANDRÉ a donné pouvoir à Brigitte PETITEAU
Sylvie JEAN a donné pouvoir à Nathalie DOUAUD
Damien POULAIN a donné pouvoir à Thierry GODINEAU
Jean PROUTZAKOFF a donné pouvoir à Jean Pierre MARCHAIS
Olivier ROBIN a donné pouvoir à David PINEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme SCHWACH a été élue secrétaire.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Procès-verbal du 10 janvier 2023 et du 15 décembre 2022

M. le Maire : Avez-vous des remarques sur le procès-verbal du 10 janvier 2023 ?

Thierry GODINEAU : Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue au public.

J'ai relevé certaines choses. Il est écrit à plusieurs endroits qu'il y a eu des coupures d'enregistrement, en particulier lors de mes interventions. J'ai donc deux ou trois points à voir avec vous.

Au niveau du deuxième paragraphe du folio 23, je vous propose d'ajouter un « or », car on ne comprend pas la phrase. C'était la phrase suivante : *« vous savez que nous sommes particulièrement attachés à tout ce qui est environnement Or, au travers de ce document, cette question ne ressort pas comme une priorité. »* C'est plus clair dans ce sens.

En ce qui concerne le folio 24, la phrase n'est pas complète. Je vous propose d'écrire : *« non, il nous faut être beaucoup plus proactifs. »* Madame la Directrice et Monsieur le Maire, je vous confirmerai cela par écrit. C'est tout sur le PV du mois de janvier.

J'avais également une remarque sur le PV du 15 décembre. Cela concerne le CSC. Au niveau du deuxième paragraphe du folio 161, je vous propose de rédiger la phrase suivante : *« On va recréer une structure, voire plusieurs autres structures, pour faire très exactement la même chose alors qu'aujourd'hui, malgré les différents écueils dans le fonctionnement actuel du CSC, le service est globalement assuré et apprécié par les utilisateurs. »* Il y a trois points de suspension, la phrase n'était pas finie. Je vous propose donc *« le service est globalement assuré et apprécié par les utilisateurs »*. Merci.

M. le Maire : Merci, Thierry. Ce sera noté.

Y a-t-il d'autres remarques sur le procès-verbal du 10 janvier ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023.

Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal du 15 décembre 2022 ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

DM-2023-004 - Élection d'un nouvel adjoint municipal

M. le Maire : Par un courrier m'étant adressé, M. Jean PROUTZAKOFF a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions d'adjoint à la date du 1^{er} février 2023. Il est donc proposé

au Conseil de modifier l'ordre du tableau du conseil et d'élire un nouvel adjoint au sein du Bureau municipal.

M. Jean PROUTZAKOFF a été élu Conseiller municipal lors du scrutin du 15 mars 2020 et en tant que 3^e maire-adjoint en charge de l'urbanisme et du bâtiment le 22 septembre 2020.

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, crée l'obligation de rendre la parité effective dans les exécutifs des Conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus avec une alternance stricte entre les deux sexes. La liste des adjoints doit donc être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Par conséquent, l'ordre du tableau du Conseil s'en trouve automatiquement modifié :

- Mme Emmanuelle SCHWACH : 1^{re} adjointe ;
- M. Éric ANDRÉ : 2^e adjoint ;
- Mme Nathalie CHARBONNEAU : 3^e adjointe ;
- M. Frédéric BERNARD : 4^e adjoint ;
- Mme Brigitte PETITEAU : 5^e adjointe ;
- M. Pascal CHANTREAU : 6^e adjoint ;
- Mme Sonia GILBERT : 7^e adjointe.

Un 8^e poste de maire adjoint ayant été créé par délibération, le Conseil municipal est invité à voter pour désigner le nouveau maire adjoint parmi les Conseillers municipaux de même sexe, de manière à maintenir la parité parmi les adjoints au maire.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection par un vote à main levée, de procéder à l'élection du 8^e maire adjoint, et d'indiquer que le tableau du Conseil municipal est modifié en conséquence et transmis en préfecture.

Avant de voter, nous proposons David MALLEVAL pour l'élection du 8^e maire adjoint. Je pense qu'il est d'accord, nous nous sommes rencontrés. Merci de rejoindre l'équipe du Bureau municipal. Je remercie également Jean qui expliquera la raison de son arrêt. La charge était un peu trop importante du point de vue professionnel, ce qui prouve que les postes d'adjoint nécessitent tout de même un peu de disponibilité.

Thierry GODINEAU : Autant nous avons bien compris qu'il y avait une élection d'adjoint, mais quand nous lisons un peu plus loin le déroulé de l'ordre du jour nous avons cru voir un Conseiller délégué. Tu ne nous en parles pas.

M. le Maire : Concernant le Conseiller délégué, il n'est pas nécessaire de voter en Conseil municipal. J'en parlerai à la fin.

Thierry GODINEAU : Nous sommes d'accord, mais je souhaiterais quand même savoir et comprendre si notre collègue David reprendra l'intégralité des missions. Tu nous demandes de voter pour quelqu'un, mais il faut tout de même que nous sachions sur quel périmètre de fonctions il se positionne.

M. le Maire : Je peux en parler directement maintenant, cela ne change rien. Christelle DELAHAIE va être nommée Conseillère déléguée et prendra en main l'urbanisme. David MALLEVAL accompagnera Christelle et sera chargé de la communication. Il s'agit d'une

réorganisation du Bureau municipal le temps que Christelle prenne bien en main tout ce qui est urbanisme avec David qui l'accompagnera au niveau bâtiment et communication.

Thierry GODINEAU : Merci pour ces précisions. Nous y voyons un peu plus clair par rapport à ce que tu nous proposes pour le vote. Au titre de Bien vivre ensemble, nous aimerions donner un peu notre sentiment sur ce qu'il se passe. Au-delà du fait que nous perdons un collègue qui connaît le sujet depuis neuf ans – nous ne ferons pas de commentaire sur son départ –, nous considérons que c'est un très mauvais signal pour notre Commune. Le départ à mi-mandat de quelqu'un qui est en charge du PLU et qui doit négocier le PLUI au niveau intercommunal est pour nous extrêmement dommageable. Nous tenions à le faire savoir. Nous espérons bien évidemment que son ou sa successeur saura défendre les grands enjeux de notre territoire qui sont relativement nombreux. Ce n'est peut-être pas pire qu'ailleurs, mais ils sont nombreux. Si vous nous permettez, nous rappellerons quand même nos enjeux par rapport aux inondations. Le PPRI entre dans le cadre du PLU et du PLUI. Il y a le sujet des zones humides qui est extrêmement important sur Saint-Julien. Qui dit zones humides dit biodiversité derrière. Il y a également un sujet sur la protection des captages des eaux, les captages qui alimentent l'usine de Basse Goulaine. Notre liste n'est pas exhaustive, mais tout cela pour vous montrer qu'il y a de réels enjeux sur notre Commune et nous espérons bien évidemment que le successeur de Jean PROUTZAKOFF saura les défendre. Nous n'entrons pas dans le détail du ZAN, mais le ZAN fait aussi partie des grands enjeux qui nous concernent, parce que je pense que nous avons compris qu'il faudra que chacun défende son territoire. Je pense qu'il y a aura un effet d'équilibre. De mon point de vue, il faudra être extrêmement vigilant sur l'ensemble de ces points et en particulier sur le ZAN.

En ce qui concerne le choix du remplaçant de Jean, nous répétons ce que nous avons dit au mois de septembre 2020 : nous regrettons l'absence d'ouverture de votre part pour offrir, si ce n'est un poste d'adjoint, au moins un poste de Conseiller délégué à la minorité. C'est votre choix. Nous le respectons, bien entendu, mais vous ne serez pas surpris que nous nous abstenions sur le choix de l'adjoint qui nous est proposé, parce que cela ne répond pas vraiment à nos attentes. David, sache que ce n'est pas contre toi. J'espère que tu l'as bien compris, mais sur le principe nous ne pourrions pas voter pour.

M. le Maire : En ce qui concerne la continuité du travail sur le PLUI et le SCOT, j'ai pris tes propos en compte et nous continuerons de travailler, au sein du bureau communautaire, mais aussi avec l'ensemble des élus, c'est un impératif pour un dossier de cette importance.

En ce qui concerne les postes d'adjoints, ces derniers seront toujours issus de la majorité, nous jouons l'ouverture, en CT mais aussi sur des postes importants à la communauté de commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **ACCEPTÉ** le vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec 25 voix pour et 4 abstentions :

- ◆ **ÉLIT** David MALLEVAL 8 maire adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 25 voix pour et 4 abstentions :

- ◆ **AUTORISE** la modification du tableau du Conseil municipal en conséquence et sa transmission en préfecture.

M. le Maire : Passons à la fixation des indemnités pour le 8^eadjoint et pour le Conseiller délégué. Pour information, le Conseiller délégué, en la personne de Christelle DELAHAIE, nous accompagnera aussi au Bureau municipal.

Conformément à la réglementation en vigueur, par délibération en date du 26 mai 2022, les indemnités de fonction des adjoints ayant une délégation ont été fixées au maximum à 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

La répartition de l'enveloppe est effectuée entre les adjoints, sachant que le montant de l'indemnité attribuée à chaque adjoint peut varier selon la nature de la délégation de fonction exercée, l'importance de la charge de travail et la complexité des dossiers qui en résulte.

L'article L.2122-18 du CGCT permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux Conseillers municipaux. Par ailleurs, la loi du 13 août 2004, relative aux lois et responsabilités locales, permet aux Conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations. Une indemnité peut également être allouée dès lors que l'enveloppe globale fixée par la loi est respectée. Il est précisé que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Je souhaite créer par arrêté un poste de Conseiller municipal délégué en charge de l'urbanisme et vous propose de lui fixer une indemnité.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer l'indemnité du 8^e maire adjoint à 11 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, de fixer l'indemnité du Conseiller municipal délégué à 11 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, de préciser que cette indemnité sera payée mensuellement et revalorisée en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, et de préciser que cette indemnité sera versée à compter du 1^{er} avril 2023.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Non. Avant de passer au vote, Nathalie veut prendre la parole.

Nathalie CHARBONNEAU : Pour compléter les éléments d'éclairage donnés par Monsieur le Maire sur la création de ce poste de conseiller délégué, je tiens aussi à apporter quelques précisions me concernant plus directement. Comme Jean, j'ai émis le souhait de pouvoir me retirer de mon poste d'adjointe avant l'été. Pour quelle raison ? Un certain nombre de vous le savent déjà, j'ai un projet professionnel important. Aujourd'hui, le cumul de la fonction d'adjointe avec ce nouveau projet professionnel n'est pas tenable lorsqu'on a à cœur de faire les choses en profondeur, comme c'est mon cas. Par rapport à ce que tu disais tout à l'heure, Thierry, il est certain que l'on peut avoir des missions importantes comme l'urbanisme pour Jean ou les finances et la communication pour moi, mais il faut savoir faire des choix. Tout comme Jean je reste dans le Conseil municipal. Nous serons toujours là et nous sommes en soutien de nos collègues qui prennent la relève, et qui apporteront leur patte, leurs solutions. L'équipe d'En action pour Saint-Julien reste la même, soudée et solidaire. Pour Jean, c'est un peu plus rapide, pour moi ce sera dans quelques semaines puisque mon projet professionnel va se concrétiser d'ici l'été. C'est important de préciser que cette réorganisation par Thierry du Bureau municipal, tient compte de nos contraintes personnelles, mais qu'en retour il sait que nous serons toujours là en soutien de l'équipe municipale, même si cela prendra une autre forme. Nous serons là sur tous les dossiers pour échanger avec l'équipe. Si je parle au nom de Jean, il ne m'en voudra pas de dire que son engagement reste le même. Je voulais vous dire cela ce soir.

M. le Maire : Merci, Nathalie, pour cette information. C'est pour cela que David va prendre en charge la communication. Pour le moment, je prendrai les finances. Voilà pour les grandes lignes de l'organisation qui sera mise en place.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ **FIXE** l'indemnité du 8^e maire adjoint à 11 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- ◆ **FIXE** l'indemnité du Conseiller municipal délégué à 11 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- ◆ **PRÉCISE** que cette indemnité sera payée mensuellement et revalorisée en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires ;
- ◆ **PRÉCISE** que cette indemnité sera versée à compter du 1^{er} avril 2023.

DM-2023-005 - Modification de la composition de la commission dynamique sportive et associative

M. le Maire : Pour motif de bonne administration des affaires de la Commune et afin d'équilibrer davantage le nombre de Commissions par délégué, il est proposé d'apporter une modification dans la composition de la Commission dynamique sportive et associative sans modification du nombre de ses membres.

Avec l'accord des deux intéressés, il est proposé d'intégrer M. Olivier ROBIN en lieu et place de Mme Laure MÉNARD dans cette Commission.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la modification de la composition de la Commission dynamique associative et sportive telle que proposée.

Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **PROCÈDE** à la modification de la composition de la Commission dynamique associative et sportive telle que proposée.

M. le Maire : Dans les semaines ou mois à venir, des modifications viendront peut-être d'une Commission à l'autre, vu le changement d'adjoints.

2. URBANISME - BÂTIMENT

DM-2023-006 - Rétrocession à la Commune de parcelles (XB 691, 692, 693) rue du Pavillon

M. le Maire : Je prends la parole à la place de Jean au niveau urbanisme. Le premier sujet est une rétrocession à la Commune de parcelles XB 691, 692 et 693 rue du Pavillon.

La rue du Pavillon n'est pas loin du Moulin de Tue-Loup. Je ne sais pas si vous voyez où c'est. Ce sont de toutes petites parcelles de 37 mètres carrés.

Dans le cadre d'une division parcellaire, M. Daniel NEAU, propriétaire, a convenu avec la Commune de la rétrocession à titre gratuit des parcelles situées au sud de son projet (zone hachurée sur le plan, qui correspond au fossé). Il s'agit des parcelles cadastrées section XB numéros 691, 692, 693, pour une contenance totale de 37 mètres carrés.

Il est proposé au Conseil municipal de m'autoriser à accepter les trois parcelles rétrocédées, cadastrées section XB numéros 691, 692, 693 ; de m'autoriser à intégrer ces parcelles dans l'actif patrimonial de la Commune de Saint-Julien-de-Concelles ; de m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Y a-t-il des questions ?

Thierry GODINEAU : Très rapidement parce que ce n'est pas un sujet important. J'avais dit à la Commission que concernant ce qui va nous revenir, nous allons simplement payer les frais de notaire. J'espère que nous trouverons des solutions pour essayer de limiter ces frais en regroupant les actes, parce que cela va nous coûter bien cher pour 37 mètres carrés.

M. le Maire : Cela pourra être fait avec l'autre parcelle qui est derrière.

Anne-Laure LHOMMEAU : Si je peux me permettre, le notaire a l'obligation de faire un acte par vendeur au profit d'un propre acquéreur. Cette obligation n'existait pas auparavant et plusieurs groupes de vendeurs pouvaient vendre à une seule et même personne dans un même acte et regrouper un maximum de parcelles. Aujourd'hui, l'État, voulant toujours plus d'argent, demande un acte par vendeur.

Marie PASCAUD : Un acte par vendeur, nous sommes bien d'accord. Après, il y a des forfaits par rapport au prix de vente, qu'il soit faible ou élevé. Il existe une base forfaitaire.

Anne-Laure LHOMMEAU : Il y a heureusement une diminution des frais sur des prix qui étaient moindres. Le notaire et surtout l'État ont des émoluments beaucoup moins importants par rapport à avant où le taux était important. Sur des ventes de petites parcelles, les frais d'acte ont été sacrément réduits. Le chiffre d'affaires des notaires situés en plein centre de la France et celui de l'État ont énormément baissé parce qu'il y avait vraiment un minimum de frais.

M. le Maire : Merci pour l'information. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **AUTORISE** M. le Maire à accepter les trois parcelles rétrocédées, cadastrées section XB numéros 691, 692, 693 ;
- ◆ **AUTORISE** M. le Maire à intégrer ces parcelles dans l'actif patrimonial de la Commune de Saint-Julien-de-Concelles ;
- ◆ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

DM-2023-007 - Acquisition de la parcelle XK 101, les Places

M. le Maire : En novembre dernier, la Commune a été informée de la mise en vente de la parcelle cadastrée section XK numéro 101, sise les Places, le long de la route de la Vallée, avant l'aire de grand rassemblement des gens du voyage en direction de Basse Goulaine.

Compte tenu de cette proximité avec l'aire de grand rassemblement, j'ai décidé de faire une proposition d'achat d'un montant de 26 661 euros pour une superficie de 26 661 mètres carrés, soit 1 euro le mètre carré, au vendeur, M. Gérard THOMAS, domicilié à Nantes. Ce dernier a accepté l'offre début décembre.

Les membres de la Commission urbanisme et bâtiments, lors de la réunion du 18 janvier 2023, ont émis un avis favorable à la majorité des membres présents pour l'acquisition de cette parcelle, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée section XK numéro 101 sise les Places, au prix de 26 661 euros, d'indiquer que les frais d'acte (bornage et notarié) seront à la charge de la Commune, de m'autoriser ou mon représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié, de m'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des remarques ? Non. Je vous propose donc de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **ACQUIÈRE** la parcelle cadastrée section XK numéro 101 sise les Places, au prix de 26 661 € ;
- ◆ **INDIQUE** que les frais d'acte (bornage et notarié) seront à la charge de la Commune ;
- ◆ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié ;
- ◆ **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. FINANCES

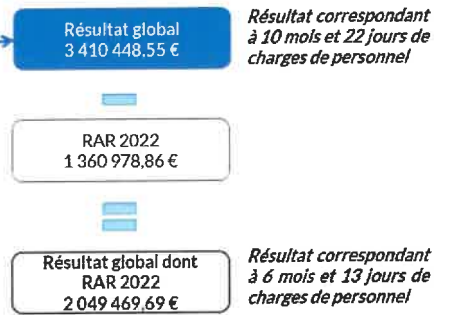
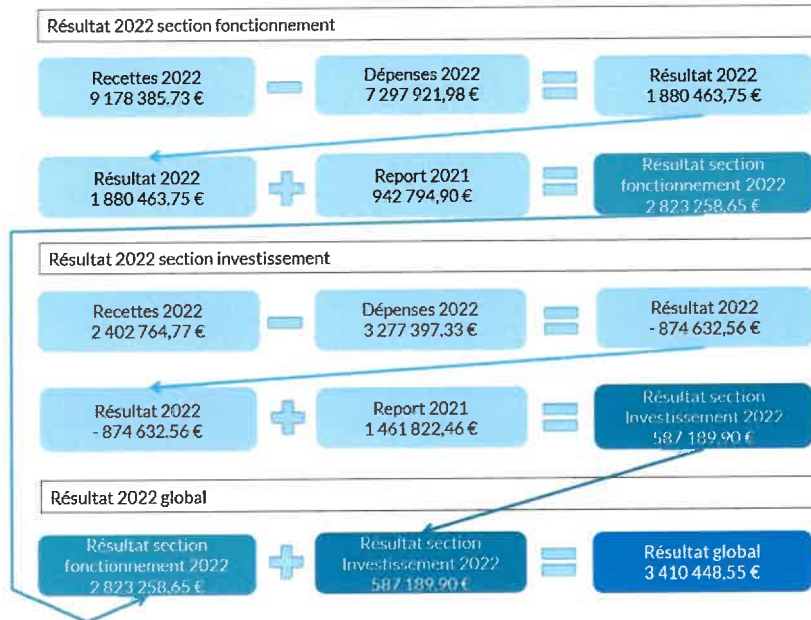
DM-2023-008 - Reprise anticipée des résultats 2022 budget Ville

DM-2023-009 - Budget primitif 2023 « Ville »

Nathalie CHARBONNEAU : Nous allons parler d'argent – pour changer – et du budget de la Ville suite au débat d'orientations budgétaires.

Nous allons passer au budget primitif 2023, mais auparavant, Nous allons vous présenter le résultat anticipé du budget Ville 2022. C'est relatif à ce que nous avons vu au DOB. Cela a été réajusté à quelques centaines d'euros.

APPROBATION DES COMPTES 2022 RÉSULTAT BUDGET « VILLE » 2022



Recommandation:
Il est recommandé de disposer entre zéro et deux mois de charges de personnel

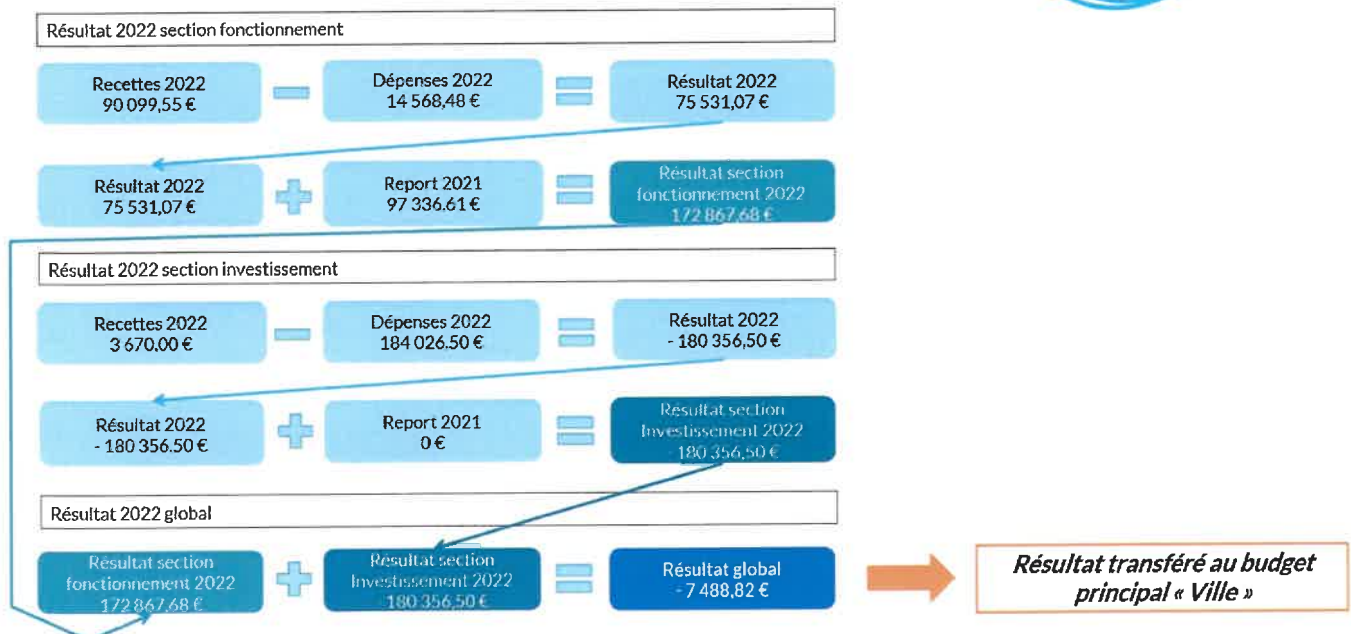


Le résultat global de la collectivité sur 2022, c'est 2 049 469 euros, en gros 2 millions d'euros. C'est à peu près identique à ce que je vous ai présenté au DOB la dernière fois.

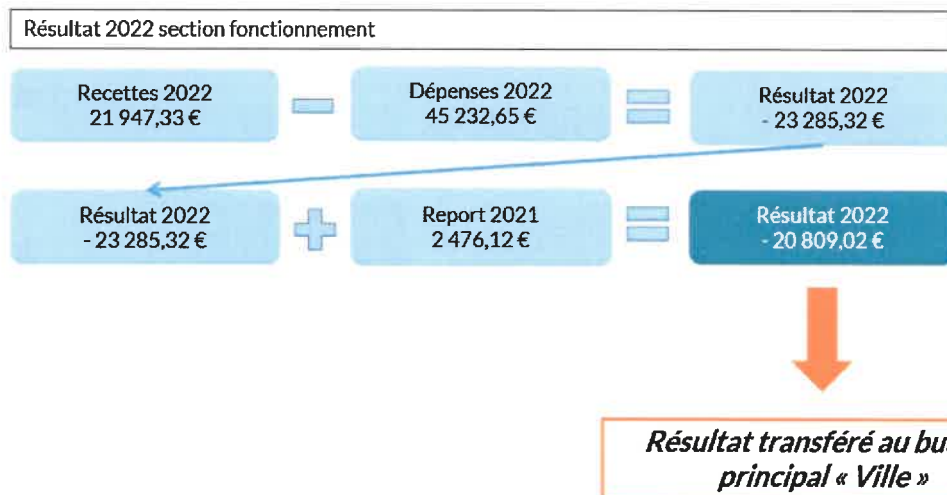
Le résultat correspond à 6 mois et 16 jours de charges du personnel. La recommandation est de disposer entre 0 et 2 mois de charges du personnel. Les résultats de 2022 sont satisfaisants. Nous avons eu des hausses assez importantes au niveau des dépenses de la Ville, comme tout le monde, au niveau de l'énergie et d'autres dépenses, mais nous sommes aussi allés chercher d'autres recettes, y compris des subventions. Nous arrivons à sortir cet équilibre à 2 millions d'euros pour tenir le cap.

A suivre également les résultats des budgets annexes, sans surprise.

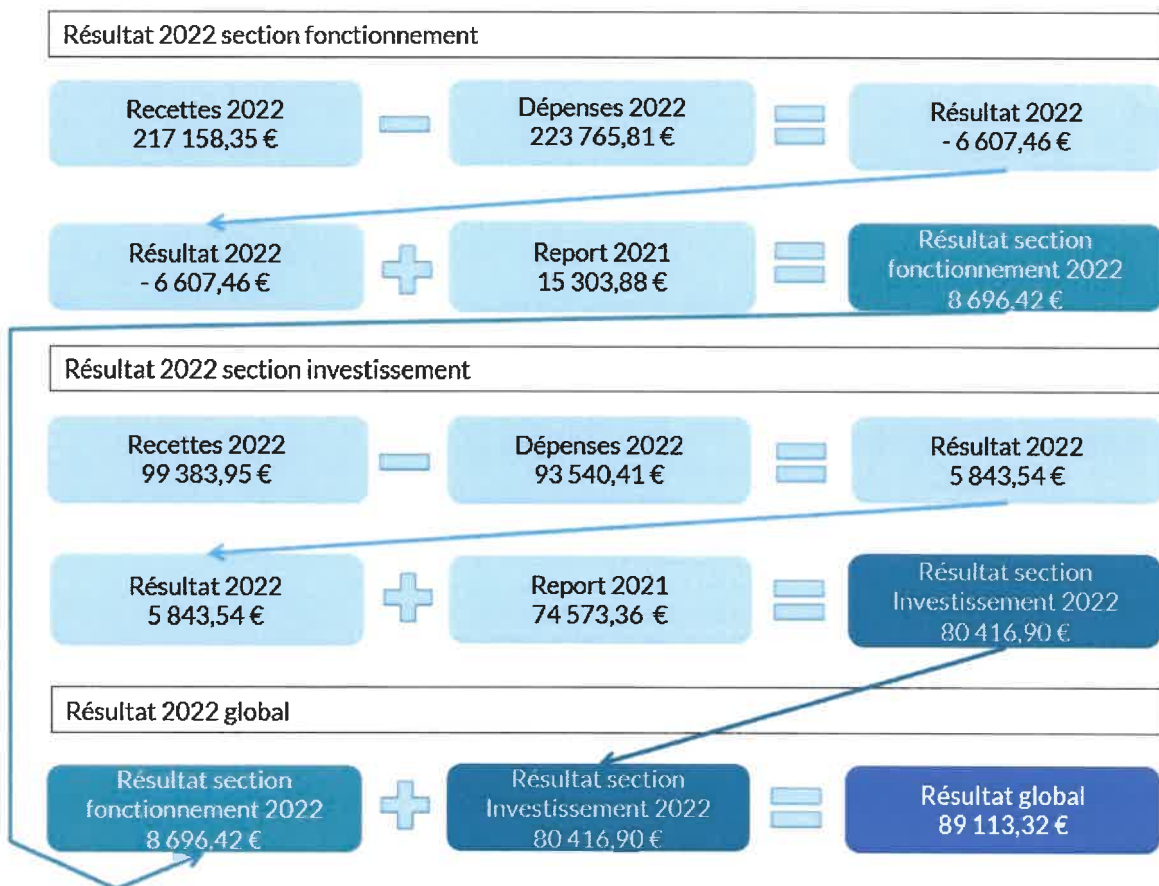
APPROBATION DES COMPTES 2022 RÉSULTAT BUDGET « OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES » 2022



APPROBATION DES COMPTES 2022 RÉSULTAT BUDGET « QUINTAINE » 2022



APPROBATION DES COMPTES 2022 RÉSULTAT BUDGET « RÉSEAU DE CHALEUR » 2022



Avez-vous des questions complémentaires sur 2022 ? Je pense que nous avons déjà bien balayé lors du Conseil municipal de janvier. Est-ce bon pour tout le monde ?

Passons au budget 2023 qui est le reflet de ce que nous vous avons proposé il y a presque deux mois.

BUDGET 2023 « VILLE »
SECTION DE FONCTIONNEMENT



	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	2 043 485	2 127 369	2 675 318
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 515 353	3 865 475	4 060 000
014 - Atténuations de produits	1 562	952	2 000
65 - Autres charges de gestion courante	421 269	456 295	555 794
66 - Charges financières	83 174	91 028	115 000
67 - Charges spécifiques	90 763	11 707	10 000
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	5 810		200
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 161 416	6 552 826	7 418 312

► Dépenses de fonctionnement :

- charges à caractère général (chapitre 011) : des dépenses directement exposées à l'inflation (fluides, énergie, entretiens et réparations techniques, fournitures...);
- charges de personnel (chapitre 012) : intégration du glissement vieillesse-technicité (GVT);
- autres charges de gestion courante (chapitre 65) : augmentation du soutien aux associations et hausse du coût annuel d'abonnement aux logiciels métiers;
- charges financières (chapitre 66) : une augmentation des intérêts d'emprunt en lien avec la souscription d'emprunts nouveaux pour le financement des projets communaux;
- charges spécifiques (chapitre 67) : prévision de versement d'une subvention exceptionnelle de 25 k€ au budget « Réseau de chaleur ».

013 - Atténuations de charges	25 920	40 600	25 000
70 - Produits des services	761 218	868 728	818 612
73 - Impôts et taxes	4 846 511	5 267 954	5 501 044
74 - Dotations et participations	2 488 035	2 789 321	2 785 067
75 - Autres produits de gestion courante	130 912	88 508	220 000
76 - Produits financiers	2	2	2
77 - Produits spécifiques	73 672	111 051	10 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 326 270	9 166 164	9 359 725

► Recettes de fonctionnement :

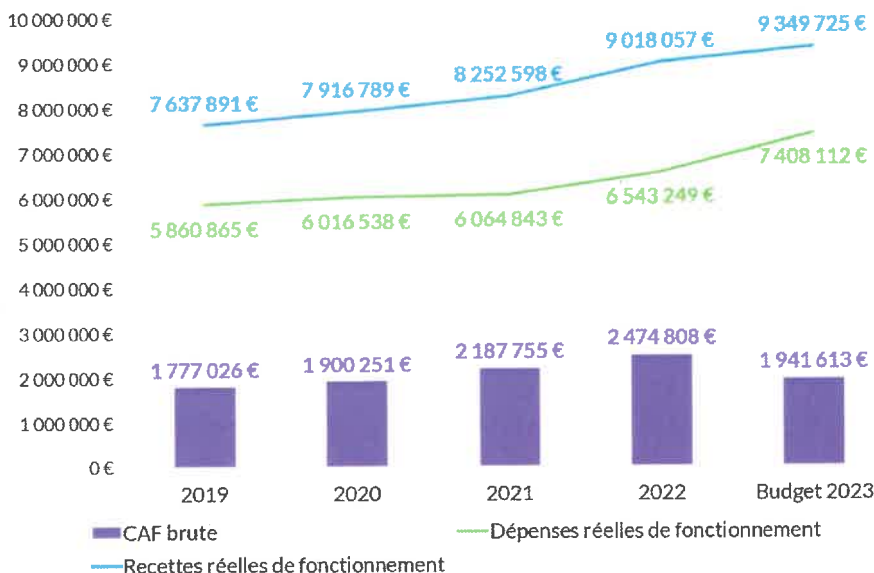
- produits des services (chapitre 70) : une estimation prudente mais en hausse par rapport au budget 2022, compte tenu d'une fréquentation en hausse des services enfance-jeunesse, et du passage à 30 places du multi-accueil;
- impôts et taxes (chapitre 73) : augmentation forfaitaire des bases fiscales, intégration des nouvelles bases liée à la dynamique démographique, et proposition d'une hausse de 6% des taux fonciers afin de maintenir les services aux usagers et financer les nouveaux équipements de la Ville;
- dotations et participations (chapitre 74) : hypothèse d'augmentation des dotations versées par l'Etat et optimisation des recettes CAF issues des services enfance-jeunesse;
- autres produits de gestion courante (chapitre 75) : revalorisation annuelle des loyers et hausse de la refacturation partielle à Divatte-sur-Loire de l'entretien des pompes hydrauliques.

Si vous faites les dépenses moins les recettes, la CAF brute est de 1,9 million d'euros. Nous sommes toujours entre 1,8, 1,9 et 2 millions d'euros. Il s'agit de l'objectif de CAF que nous nous sommes fixé. Pour que ce soit plus ludique, j'aime bien les petits tableaux et les petites courbes. Nous vous avons remis un petit comparatif.

BUDGET 2023 « VILLE »
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



Capacité d'autofinancement 2023 :
 - taux d'épargne brute : 20,8 %
 - taux d'épargne nette : 15,5 %

N.B. : la moyenne nationale 2021 est de 15,5% pour l'épargne brute, et 8% pour l'épargne nette



Concernant le taux d'épargne brute, nous sommes à 20,8 %. Le taux d'épargne nette est à 15 %. La moyenne nationale est de 15 % pour l'épargne brute et de 8 % pour l'épargne nette. Nous nous situons très correctement si nous arrivons à tenir notre budget puisque c'est bien un budget prévisionnel.

Avez-vous d'autres questions au sujet de la CAF, ainsi que du fonctionnement des dépenses et de recettes ? Nous avons pas mal échangé au mois de janvier, mais n'hésitez pas à m'interpeller si vous avez des questions supplémentaires.

M. le Maire : Une remarque. Tu as parlé de subventions en 2022, mais ce sont parfois des subventions qui concernaient l'exercice 2020 ou 2021.

Nathalie CHARBONNEAU : Exact. Mathieu et les équipes ont récupéré des subventions sur les projets antérieurs. Parfois, les projets sont phasés. Ce sont en général les plus gros. Il faut attendre d'avancer avant de percevoir les sommes.

Le PPI est exactement identique à ce que nous vous avons présenté au mois de janvier.

BUDGET 2023 « VILLE » SECTION D'INVESTISSEMENT



► DEPENSES :

PPI - Budget Ville	Opérations	2023	2024	2025	Investissements hors PPI	2023
ACQUISITIONS FONCIERES	Acquisitions	240 000	250 000	250 000	BATIMENTS - SPORT	60 000
AMENAGEMENT TOURISTIQUE	Aménagements bords de Loire	140 000			BATIMENTS - ENFANCE-JEUNESSE	49 800
	Camping	700 000	1 240 000		BATIMENTS - ANIMATION	34 450
AMENAGEMENT DURABLE ET MOBILITE	Renouvellement pontons plan d'eau	20 000			BATIMENTS	255 700
	Voies douces route des Ponts	250 000			ESPACES VERTS	196 300
	Création verger plan d'eau	2 500			VOIRIE	677 200
	Plantation d'arbres	5 000			ENFANCE-JEUNESSE	43 800
	Bois pédagogique	20 000	20 000		ANIMATION	23 400
	Eclairage LED dans les ateliers du CTM	15 000			INFORMATIQUE	51 200
ENGAGEMENTS DURABLES	Aménagements paysagers espace du Marais	205 000	75 000		AFFAIRES GENERALES / AUTRES	168 000
ENTRETIEN / RENOUVELLEMENT / EQUIPEMENT ESPACE PUBLIC	Mise en œuvre du plan d'action RSE de la Ville	100 000	100 000	100 000	SPORT	39 000
AMENAGEMENT VIE ASSOCIATIVE	Rénovation parking et sanitaires publics	370 000			TOTAL	1 598 850
	Restaurant scolaire	680 000	500 000			
AMENAGEMENT SECURITAIRE	Salle de sport	210 000	1 000 000	3 180 000		
	Espace culturel			40 000		
COMMUNICATION	Vidéo-protection	30 000	30 000	30 000		
	Portiques de sécurisation des sites	130 000				
	Equipements logiciels numériques	25 000	25 000	25 000		
	TOTAL	3 142 500	3 240 000	3 625 000		

* Projets en lien avec les engagements durables de la Ville = 1 442 500 € en 2023, dont 700 000 € pour le camping et 742 500 € hors camping

► RECETTES :

- FCTVA : 436 858 €
- Taxe d'aménagement : 115 000 €
- Emprunt d'équilibre : 711 807 €



Quelques éléments complémentaires. En Commission finances et en Conseil, nous avons beaucoup échangé sur le fait que nous n'avions pas beaucoup ou pas assez d'ambitions sur le développement durable. J'ai repris l'ensemble des lignes que nous avons indiquées soit sur le PPI, soit sur les investissements hors PPI qui étaient en lien direct avec les engagements durables de la Ville. Tout ce qui est en vert correspond à des lignes qui sont dans les budgets, dont il a été échangé en Commission, et qui ont été remontées au service Finances. Je ne vais pas les reprendre une par une, vous les avez. Si je ne compte pas le camping – parce que dans le projet camping vous avez du développement durable, de l'aménagement et un certain nombre de choses –, sur des projets assez basiques, plus de 700 000 euros correspondent à des actions par rapport à des engagements durables de la Ville. Je voulais tout de même préciser, parce qu'il était important de le dire. Ce sont

de petits projets. En ce qui concerne les gros projets, si Jean était là, il le dirait aussi, sur un projet global nous mettons une enveloppe globale qui peut contenir une partie d'engagement durable, travaux ou étude sur du photovoltaïque ou d'autres énergies. Nous ne sommes pas capables de le déterminer précisément en finances avant que les études soient faites et que le projet soit mis en route. Nous pouvons mieux quantifier les engagements durables après qu'avant sur les gros projets. Je voulais tout de même le signifier. J'ai mis en vert tous les engagements de la Ville qui représentent plus de 700 000 euros.

M. le Maire : Nathalie, je rebondis sur ce que tu viens de dire sur l'aménagement du camping. Nous verrons à la fin qu'il y a des aménagements, des créations de bâtiments, et autres. Nous mettrons sûrement des capteurs solaires ou du photovoltaïque pour l'eau chaude. Nous le saurons au fil du dossier.

Nathalie CHARBONNEAU : Aujourd'hui, nous ne connaissons pas le montant exact puisque les préétudes détermineront en quoi, avec quoi et comment nous construisons, mais aussi comment nous réalisons les projets.

Vous avez en dessous l'estimation du FCTVA qui a été réajustée et la taxe d'aménagement. Comme en 2022, nous sommes restés sur un emprunt d'équilibre autour de 700 000 euros. Ce serait notre besoin en financement en fin d'année 2023. Nous verrons, en fonction de la façon dont nous irons chercher les recettes, si nous avons ou non besoin de cet emprunt.

Avez-vous des questions supplémentaires par rapport à ce budget 2023 qui est en cohérence avec ce que nous vous avons proposé en janvier ? Je constate que vous êtes ravis.

Thierry GODINEAU : Nathalie, tu ne pensais quand même pas que nous allions passer sans que j'intervienne. Je crois que tu me connais mal.

Nathalie CHARBONNEAU : J'attendais bien la petite déclaration.

Thierry GODINEAU : Quand même. Merci de me donner l'occasion de m'exprimer sur le sujet.

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour le très gros travail de pédagogie sur l'aspect aménagement durable. Je dois et nous devons le reconnaître. La seule chose est que cela ne nous a pas été présenté à la Commission. Ce soir, il m'est donc difficile de réagir à chaud. J'ai néanmoins regardé votre tableau avec attention et je découvre que sur les 700 000 euros que tu annonces pour l'aménagement durable et la mobilité, 250 000 euros concernent l'aménagement paysager du Marais. Nous avons un problème avec vous pour communiquer sur le sujet de l'environnement. Nous avons un peu l'impression que l'on mélange les carottes et les navets, pour rester dans le domaine du maraîchage. Si 250 000 euros concernent l'aménagement paysager du Marais, ce n'est pas le budget aménagement durable, mais plutôt espaces verts. Vous mettez beaucoup de choses dans cette ligne, cela fait du chiffre. Nous ne disons pas que ce n'est pas bien. Simplement, depuis maintenant neuf ans – car je prends en compte les six années précédentes – nous ne voyons rien venir en matière de stratégie sur le sujet du développement durable. Je vous l'ai dit lors de la dernière Commission finances. Je pense qu'Éric était d'ailleurs assez d'accord avec moi. Au-delà de vos actions de la vie courante comme le changement des LED, vous dites que nous mettons beaucoup d'argent pour le changement, ce qui est très bien, nous ne vous disons pas le contraire, mais nous attendons surtout plus que des actions stratégiques, une réflexion stratégique. Le constat est le suivant. Nous sommes aujourd'hui dans une phase de transition énergétique et climatique. Nous voyons bien que le climat change à vitesse accélérée et qu'il est absolument urgent de prendre des mesures importantes pour à la fois limiter nos émissions de carbone, diminuer nos consommations d'eau, tout cela pour essayer de préparer un bien vivre pour les futures

générations. Nous avons lancé un plan RSE. Nous ne savons pas trop ce que c'est. Il comprend une centaine d'actions, dont une qui consiste à mettre en place des espaces pour garer les vélos. C'est bien, mais je ne pense pas que nous allons changer l'élévation de la température sur la planète avec ce genre d'actions. Je pense que ce qui est fait est bien. Je n'arrête pas de le dire, prenez-en note. C'est bien, mais nous attendons une réflexion stratégique, partir d'un constat que l'on souhaite aller à l'horizon 2025, 2030 – je rappelle qu'il y a une échéance sur la loi climat en 2030. Nous devons réduire nos émissions de carbone de 50 % – et dire vers quoi nous voulons tendre. Je donne un exemple complètement stupide. Nous pouvons par exemple dire que nous nous engageons pour que nos consommations d'énergie (électricité ou gaz) diminuent de 50 %. Nous n'avons vu cela à aucun moment dans les réflexions. La RSE, ce n'est pas cela. D'après ce que j'ai lu dans les comptes rendus qui m'ont été transmis, vous avez regardé dans chaque Commission ce qui peut être rattaché ou ce qui peut avoir un lien avec l'environnement. C'est votre choix, mais ce n'est pas ce que nous attendons.

Je ne veux pas m'étendre trop longtemps, parce qu'il y aurait tellement à dire sur le sujet. Simplement, dans la mesure où nous sommes sur les mêmes bases que le DOB – nous sommes assez d'accord, tu l'as d'ailleurs dit tout à l'heure dans la présentation –, nous allons vous énumérer nos interrogations, voire nos désaccords – il y en a un certain nombre. Nous avons des interrogations par rapport au doublement du budget voirie. Nous étions à 540 000 euros en 2022 et 927 000 euros sont projetés pour cette année. Cela fait beaucoup en termes d'augmentation. Nous savons que le coût augmente, mais cela nous paraît important. Je ne reviens pas sur la ligne aménagement durable et mobilité. De 420 000 euros on arrive à 100 000 euros. Les explications changent quelque peu la perspective, mais il ne demeure pas moins vrai que mettre la liaison douce pour rejoindre le Bout des Ponts ne rentre pas dans la case aménagement durable. Nous avons également des questionnements sur la sécurisation de notre Commune. Nous allons mettre 330 000 euros sur deux ans. Nous avons mis 200 000 euros en 2022 et nous projetons de mettre 130 000 euros cette année. 330 000 euros pour sécuriser certains sites. La situation est-elle si grave que cela pour mettre autant d'argent ? Nous ajoutons encore 30 000 euros sur les caméras de vidéoprotection alors que nous découvrons en Commission que celles qui ont été implantées ne fonctionnent pas, tout au moins une partie d'entre elles. Cela interpelle. Toujours sur le sujet des caméras, un peu en aparté du budget, nous réitérons notre demande de disposer d'un bilan annuel sur le fonctionnement de ces caméras. Lors du mandat précédent, quand vous nous avez proposé d'en mettre, nous avons dit que nous n'étions pas complètement d'accord parce qu'on estimait que la situation n'était pas aussi catastrophique que ce que vous nous aviez présenté. Nous comprenons néanmoins que c'est dramatique lorsque cela arrive chez quelqu'un. Nous ne sommes pas en train de minimiser les choses. Nous vous avons simplement dit qu'il nous faudrait des bilans réguliers pour voir si nous avons intérêt ou pas à continuer de mettre ces caméras.

Nous avons encore une question sur le camping. Nous allons mettre 2 millions d'euros sur le PPI pour améliorer l'état du camping, ce qui est une très bonne chose. Nous avons néanmoins une interrogation par rapport à la piscine. En Commission, j'ai découvert que l'on rase la piscine actuelle pour en créer une autre. Il serait peut-être intéressant que l'on nous explique pourquoi on supprime celle qui est en place pour en remettre une nouvelle. Il serait peut-être judicieux de nous présenter une étude comparative entre le coût de la réhabilitation de la piscine existante si c'est possible et le coût d'une piscine neuve en déconstruisant la première, et ce, pour avoir des éléments d'analyse.

J'en termine. Pour toutes ces raisons – nous vous l'annonçons avant que tu nous proposes de voter – nous voterons contre ce budget 2023 qui, selon nous, ne correspond pas aux enjeux du XXI^e siècle en matière d'environnement.

M. le Maire : Tu parles de la stratégie. Nous sommes en action. Notre liste porte bien son nom. Nous prenons à chaque fois en compte le développement durable. Nous n'allons pas polémiquer sur ce sujet à chaque fois en Conseil municipal.

Au niveau du budget de la voirie, nous sommes à peu près constants par rapport à l'année dernière. Si tu veux, je t'enverrai toutes les demandes des Concellois pour une route à rénover, mettre des déplacements doux tout le long. Il nous faudrait 1,5 million d'euros tous les ans.

Pascal CHANTREAU : Concernant le DOB de l'année dernière, pour mémoire, un montant beaucoup plus important avait été évoqué sur la partie développement durable, parce que nous n'avions pas fait la transversalité des différents budgets. Cette année, les budgets ont été préparés avec les projets de chaque Commission, mais dans chaque projet une part intègre toujours le développement durable, quel qu'il soit. Nous le prenons de toute façon de plus en plus en compte. Cela fait partie de notre démarche. Que tu veuilles l'entendre ou non, cela reste de la sorte.

Si je reviens par exemple sur le Bout des Ponts, tu peux parler de 250 000 euros, c'est le montant des travaux. Il faut tout de même savoir que l'éclairage sera refait. Il s'agira de LED. Cela rentre bien dans ce domaine-là. Le cheminement rentre également dans le développement durable. Ces exemples ne sont pas directement chiffrés dans le développement durable, mais ils rentrent malgré tout dans cette démarche.

Nathalie CHARBONNEAU : Je voudrais compléter. Depuis que j'ai repris la Finance en 2020, je pense avoir amené de l'éclairage, du détail et des explications. L'avantage, c'est que cela permet d'être clair, transparent et que nous puissions effectivement avoir des échanges. Nous avons beaucoup évolué sur le fonctionnement en interne, en comptabilité analytique et sur la façon de comptabiliser les projets. Comparer une ligne à une autre est quelque peu compliqué aujourd'hui, mais nous avons toujours des enveloppes d'environ 900 000 euros. Sur l'ancien mandat, nous étions même montés jusqu'à 1,3 million d'euros dans le cadre des grosses liaisons douces que nous avons réalisées. C'était vraiment de très gros montants. Nous sommes aujourd'hui un peu à la baisse, puisque nous sommes redescendus en dessous de 1 million d'euros sur la voirie.

Je ne reviens pas sur le débat, car nous savons bien qu'il nous oppose. Pour autant, chaque Commission a aujourd'hui un budget. L'enveloppe est déterminée et permet à chaque Commission de faire des propositions. Parmi les propositions, il y a la majorité et la minorité. Chacun est là pour être force de proposition à sa manière et le Conseil municipal tranche. Au niveau de la Finance, nous n'irons pas toujours aussi loin dans la démarche. C'est compliqué. Nous faisons déjà beaucoup travailler les équipes et je pense que nous sommes suffisamment transparents.

Je vais vous faire voter le budget et nous parlerons du développement durable puisque je vais vous parler du réseau de chaleur étant donné que c'est le sujet de la continuité.

M. le Maire : Merci, Nathalie.

Jean-Guy EVRARD : Pour revenir sur ce que Nathalie vient de dire, il n'y a pas eu de débat en Commission voirie et espaces verts. Le budget n'a pas été évoqué. Vous pouvez regarder de quand date la dernière Commission.

Pascal CHANTREAU : La dernière Commission concernait les choix que nous avons retenus au niveau du budget. Tu n'étais pas présent, tu étais excusé, mais tu as quand même fait le tour de la commune avec nous le samedi précédent.

Jean-Guy EVRARD : Nous n'avons pas vraiment étudié les tarifs. Nous avons effectivement fait le tour. Par exemple, dans quel budget est le bois pédagogique ? D'où vient-il ? Quand en avons-nous discuté ?

M. le Maire : Ce bois pédagogique existe déjà derrière les Iris. Auparavant, des écoles et des ADAPEI y allaient. Il s'agit de le remettre en état pour l'intégrer dans un futur projet porté par Sonia.

Nathalie CHARBONNEAU : C'est le danger du détail. Ce qui est important aujourd'hui, c'est la solidité de la Commune, comment elle fonctionne d'un point de vue financier et comment elle participe à la réalisation des projets pour faire évoluer la Ville. Je pense que c'est ce qui est important.

M. le Maire : Merci, Nathalie.

Je vous remercie. Nous allons passer au vote. Il est proposé au Conseil municipal de constater et d'approuver la reprise anticipée des résultats 2022 et des restes à réaliser, et d'adopter le budget primitif 2023 « Ville ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec 25 voix pour et 4 voix contre :

- ◆ **CONSTATE** et **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats 2022 et des restes à réaliser ;
- ◆ **ADOpte** le budget primitif 2023 « Ville ».

M. le Maire : Merci.

DM-2023-010 - Reprise anticipée des résultats 2022 budget « Réseau de chaleur »

DM-2023-011 - Budget primitif 2023 « Réseau de chaleur »

Nathalie CHARBONNEAU : Nous allons aborder un deuxième sujet et le dernier budget primitive du réseau de chaleur,

BUDGET PRIMITIF 2023 « RÉSEAU DE CHALEUR »



Charges d'exploitation	BP 2023
011 - Charges à caractère général (combustibles, contrat de maintenance)	149 505
66 - Charges financières	4 726
042 - Amortissement des immobilisations	99 384
TOTAL	253 615

Produits d'exploitation	BP 2023
70 - Produits des services (facturation usagers)	140 000
77 - Produits spécifiques (subv, budget Ville)	25 000
042 - Reprises de subventions	79 919
002 - Résultat de fonctionnement N-1	8 696
TOTAL	253 615

Dépenses d'investissement	BP 2023
23 - Travaux	89 882
16 - Dette et emprunts assimilés	10 000
040 - Reprises de subventions	79 919
TOTAL	179 801

Recettes d'investissement	BP 2023
042 - Amortissement des immobilisations	99 384
001 - Résultat d'investissement N-1	80 417
TOTAL	179 801

Nous avons toujours deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

Sur l'estimation je ne vous cache pas qu'il est très compliqué d'estimer la réalité. Nous avons un peu augmenté les produits avec les 4 % d'augmentation des tarifs que nous avons votés avec le Conseil du réseau de chaleur. Sur les charges à caractère général, nous avons prévu 149 000 euros, mais c'est pareil, aujourd'hui nous ne maîtrisons pas l'énergie comme nous le souhaitons.

Concernant les travaux, il nous reste chaque année une petite enveloppe de 90 000 euros pour les réaliser. Il s'agit du montant que nous avons provisionné au cas où nous aurions des travaux ou des pièces qui lâchent sur le réseau de chaleur. En 2022, nous avons mandaté une étude du SYDELA pour nous accompagner dans le cadre des nouvelles orientations que nous pouvions avoir concernant l'utilisation du réseau de chaleur. Nous aurons leur retour à la fin du semestre. Nous attendons le retour de cette étude qui, je l'espère, nous donnera des solutions de sortie. L'étude porte à la fois sur l'état des lieux du réseau de chaleur, ses possibilités d'évolution ou non, et la capacité financière qui va avec si demain nous devons investir.

Je ne vais pas davantage débattre sur le sujet. J'espère simplement que nous n'aurons pas besoin d'augmenter encore les prix. La subvention de 25 000 euros dont je vous ai parlé précédemment dans le budget « Ville » est intégrée dans ce budget prévisionnel et sera versée au réseau de chaleur.

M. le Maire : Merci, Nathalie.

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **ADOpte** le budget primitif 2023 « réseau de chaleur ».

DM-2023-012 - Détermination des taux d'imposition directe 2023

Nathalie CHARBONNEAU : Chaque année, les communes adoptent les taux et produits d'impositions directes avant le 15 avril, en application du Code général des impôts. Pour Saint-Julien-de-Concelles, cela concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe d'habitation (TH). La taxe d'habitation a été définitivement supprimée pour les résidences principales. En revanche, elle reste applicable sur les résidences secondaires – nous ne devons pas en avoir beaucoup sur Saint-Julien – et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et les communes retrouvent à compter de 2023 leur capacité à moduler le taux de taxe d'habitation sur cette fraction.

En ce qui concerne la détermination des taux d'imposition directe 2023, nous sommes restés sur la position du débat budgétaire que nous avons eu au mois de janvier. Après huit années de stabilité du taux communal sur les impôts fonciers, et comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 janvier 2023, la Commune propose une hausse de 6 % des taux fonciers « bâti » et « non bâti ».

Il est ainsi proposé pour 2023 l'application des taux suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45,24 % (taux 2021 : 42,68 %) ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 69,04 % (taux 2021 : 65,14 %) ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : 24,76 % (taux 2021 : 24,76 %).

Cette hausse de 6 % est proposée après la réalisation de scénarios de prospective financière du mandat, avec pour objectif le maintien des services à la population et le financement des équipements nouveaux. Identique au résultat pour obtenir le résultat que nous vous avons proposé sur le budget 2023 avec un atterrissage et une CAF à environ 1,9 million d'euros sur cette nouvelle année.

Y a-t-il d'autres questions ? Nous avons pas mal échangé sur le sujet au mois de janvier.

Thierry GODINEAU : Ce ne sont pas des questions puisque tout était bien clair à l'occasion du débat sur le DOB, mais le positionnement de notre groupe par rapport à votre proposition.

Nous avons noté l'effort de pédagogie dont vous faites preuve pour essayer de faire passer la « pilule », si je puis dire. Nous considérons néanmoins qu'une augmentation de 6 % pour 2023 est beaucoup trop importante. Nous estimons que c'est beaucoup trop, en particulier dans le contexte actuel où nous voyons que le prix des énergies explose. Pour certains, c'est doublé, triplé, voire multiplié par 8 ou 9 pour le gaz. C'est vrai sur le prix de l'alimentaire. Sur un an, nous sommes de mémoire à 16 ou 17 %. Ajouter encore 6 % ne nous paraît pas tenable, en particulier pour les foyers modestes. Nous rappelons également – vous le savez – que les salaires ne suivent pas. À un moment donné, on serre la vis et les gens les plus faibles souffrent beaucoup plus.

Comme nous vous l'avons dit lors du DOB, nous ne sommes pas contre les augmentations, parce que nous savons que tout augmente. Par contre, nous aurions préféré une augmentation plus réduite pour cette année, quitte à ce qu'elle soit produite les années suivantes pour arriver à maintenir notre niveau budgétaire suffisant et notamment maintenir notre CAF pour l'investissement. Nous ne sommes pas non plus naïfs, nous savons bien que faire 6 % à mi-mandat pour faire 3+3 et plus après peut être un léger handicap par rapport aux élections à venir.

Pour ces raisons, nous annonçons que nous voterons défavorablement l'augmentation de 6 % des taxes.

Nathalie CHARBONNEAU : Une petite réponse par rapport à cela. Il faut tenir cet équilibre par rapport aux investissements de la Ville. Plusieurs solutions ont été posées sur la table : faire une fois 6 % ou faire 9 % sur trois ans, et ce, pour obtenir le même résultat. La décision n'est pas politique. Nous sommes à mi-mandat et nous ne pensons pas à 2026. Cette année, c'est difficile pour tout le monde. J'entends ce que tu dis par rapport aux Concellois. Nous sommes une Commune avec beaucoup de propriétaires. Les familles les plus en difficulté ou qui ont des revenus un peu plus faibles sont souvent locataires. Nous avons peut-être 90 % de propriétaires. Je ne connais pas le taux exact. 80 %. Je pense que les familles qui arrivent attendent que la collectivité se développe, s'anime et que nous apportions les équipements nécessaires pour pouvoir les accueillir, notamment sur l'enfance jeunesse, le sport, etc. Selon moi, cette décision est la meilleure. Nous l'avons partagée plusieurs fois en Bureau. Elle permet vraiment de redonner du souffle à la collectivité afin de continuer jusqu'en 2026 de mener à bien les projets dans de bonnes conditions et absorber les choses que nous n'avons pas prévues, comme c'est le cas de l'énergie cette année. Cela nous permet d'avancer dans de bonnes conditions. Ce n'est pas une décision politique, mais c'est une décision raisonnable. Merci.

M. le Maire : Merci, Nathalie.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider pour 2023 l'application des taux de fiscalité suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45,24 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 69,04 % ;

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : 24,76 %.

Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec 25 voix pour et 4 voix contre :

- ◆ **VALIDE** pour 2023 l'application des taux de fiscalité suivants :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45,24 % ;
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 69,04 % ;
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : 24,76 %.

DM-2023-013 - Demande de subventions pour le projet de requalification du camping municipal

M. le Maire : Étant donné qu'il s'agit d'une demande de subvention, le sujet n'a pas encore été traité par la commission, les dossiers devant être déposés parfois des mois avant la phase opérationnelle.

Voici quelques éléments concernant les travaux de requalification du camping. Vous avez là le périmètre par lui-même. Si jamais j'oublie quelque chose, Pascal, tu me feras signe. La fameuse piscine à démolir qui n'est plus réglementaire en matière de sécurité. La nouvelle piscine sera à l'entrée, sachant que l'entrée du camping serait du côté des cours de tennis avec la création d'une aire de camping-car, le logement de fonction dans l'ancien bâtiment d'accueil, les sanitaires à rénover et le kiosque à modifier.

La modification importante concerne l'entrée du côté des cours de tennis à l'emplacement actuel du terrain de pétanque. Il sera conservé et pourra servir au camping ainsi qu'aux camping-caristes. 20 emplacements de camping-car seront ouverts à l'année, comme le camping.

Le kiosque, vous le connaissez. Vous avez la vue actuelle, l'existant, et le projet à droite avec des modifications intérieures : les sanitaires, l'agrandissement de la cuisine et le local déchets à l'extérieur.

Des capteurs photovoltaïques ou solaires seront installés en toiture des sanitaires rénovés. Il y aura également une modification des toilettes à l'intérieur avec des mises aux normes et des cabines en stratifié aux normes actuelles. Le local technique sera agrandi.

Nous avons ensuite le bâtiment existant qui abritait l'accueil. Il sera rénové et permettra de créer un logement à demeure pour le directeur, le camping restant ouvert toute l'année. Un peu d'ossature bois sera mise en partie haute. Cela peut évoluer au fil du temps

Voilà le bâtiment accueil avec la piscine qui sera repositionnée à cet endroit. La profondeur du bassin sera de 1,50 mètre. Les baies autour sont des baies de récupération qui seront prises sur le kiosque. Les baies du kiosque ne sont pas adaptées à un local chauffé. Là, ce n'est pas un local chauffé et cela permettra de récupérer les ouvertures.

Des travaux ont déjà été effectués au niveau des parkings par la collectivité. Le délégataire amènera des bungalows en avril ou en mai côté kiosque pour pouvoir le faire fonctionner en partie dès cette année. Les gros travaux seront réalisés l'année prochaine.

Veux-tu ajouter quelque chose, Pascal ?

Pascal CHANTREAU : Je vais peut-être revenir sur la piscine. La piscine actuelle n'était plus fonctionnelle. Il fallait la refaire en lieu et place ou à un autre endroit. Le futur délégataire souhaitait qu'elle soit à proximité de l'accueil pour avoir du monde en permanence à proximité. C'est pour cette raison qu'elle se situera dans le bâtiment attenant.

M. le Maire : Merci, Pascal.

Nathalie CHARBONNEAU : Je voudrais ajouter un élément important. Une piscine au sein d'un camping dans le cadre d'une délégation de service public est sous la responsabilité du Maire. Elle doit être aux normes, opérationnelle et surveillée. Ces trois éléments font que la décision a consisté à la rapprocher de l'accueil et à repartir sur une piscine neuve.

M. le Maire : Pour financer ce projet estimé à 1 494 045 euros HT, il est proposé que la Commune candidate à l'obtention d'une subvention auprès du fonds européen LEADER, et sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Sèvre et Loire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Communauté de communes Sèvre et Loire (fonds de concours) : 100 000 euros.
- Fonds européen (programme LEADER) : 40 000 euros, 7 % ;
- Autofinancement communal : 1 354 045 euros.

Avez-vous des questions ?

Jean-Guy EVRARD : Je vois qu'une aire de camping-car est aménagée à l'emplacement de l'actuel jeu de pétanque. Que vont devenir les terrains de pétanque qui ont été refaits cette année ?

M. le Maire : Avant de finaliser le travail de l'architecte nous avons rencontré avec Brigitte, l'association de boulistes. Lors de cette rencontre nous avons proposés de réunir l'ensemble des espaces de jeu, sur un même espace à proximité du caniclub. Cette nouvelle aire permettra de jouer, autant l'hivers que l'été. Cette proposition a été accueillie très favorablement par les membres de l'association.

Les espaces de jeux créés l'an derniers, sont maintenu sur le site et serviront au camping.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention déposée au titre du projet auprès des fonds européens (programme LEADER), d'approuver la demande de fonds de concours au titre du projet auprès de la CCSL, et de m'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** la demande de subvention déposée au titre du projet auprès des fonds européens (programme LEADER) ;
- ◆ **APPROUVE** la demande de fonds de concours au titre du projet auprès de la CCSL ;
- ◆ **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. RESSOURCES HUMAINES

DM-2023-014 - Adoption du CPF et mise à jour du règlement de formation

Bénédicte DESCHAMPS : Ce soir, je vais évoquer le compte personnel de formation. La collectivité n'avait pas encore défini le cadre réglementaire interne. Ce dossier a entièrement été travaillé avec le CT et a fait l'objet de groupes de travail durant deux mois pour aboutir à un accord qui convienne à l'ensemble des représentants du personnel.

Le compte personnel de formation se constitue d'un crédit d'heures mobilisable, à l'initiative de l'agent, pour une formation liée à un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion professionnelle), y compris vers le secteur privé, dans le cadre défini par la collectivité.

La loi fixe le cadre général du CPF et prévoit que chaque collectivité fixe elle-même les modalités précises d'utilisation de ce compte.

Pour mettre en œuvre les droits à la formation au sein de la Commune de Saint-Julien-de-Concelles, les membres du CT ont travaillé à la mise en place du compte personnel de formation avec des propositions soumises ce soir au Conseil et qui ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la part du CT.

Pour Saint-Julien-de-Concelles, il a été identifié les typologies de formations entrant dans le champ d'application du CPF, que sont les :

- remise à niveau. Ce sont des choses assez simples comme savoir écrire et compter ;
- validation des acquis de l'expérience ;
- préparation concours et examen sans nomination par la collectivité ;
- formation qualifiante, diplômante, certifiante ;
- bilan de compétences.

C'est sur ces cinq axes que la collectivité a fait le choix, de manière assez précise, de prendre, ou non, tout ou partie du coût de la formation, du coût du déplacement ou du déjeuner, et ou de libérer une partie du temps pour l'agent. Cela dépend vraiment du type de formation qui est précisé ici. Vous avez eu le tableau au moment de l'envoi des dossiers du Conseil qui donne le détail. Une priorité a été donnée à la remise à niveau et à la prévention pour les personnes occupant des postes générant plus souvent des incapacités. Il est quand même possible de se faire accompagner par la Commune pour des choix très personnels de reconversion. Cela n'aura pas la même forme. L'accompagnement sera moins élevé, mais cela reste possible.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ?

Thierry GODINEAU : Je dois confesser que j'étais absent au dernier CT au cours duquel le sujet a été abordé. Je présente mes excuses à l'ensemble de nos collègues pour ne pas avoir été présent.

J'avais néanmoins apporté une réponse bien étayée par écrit. Je ne sais pas si vous vous souvenez, Madame la Directrice. Dans cette expression, je disais que pour moi un CPF devait évidemment reprendre tout ce qui nous est présenté, mais qu'à mon sens quelques formations devaient permettre l'épanouissement personnel de l'agent. Nous sommes peut-être légèrement à la frontière, voire hors sujet. Pour autant, concernant le compte personnel de formation, c'est comme cela que je comprends les choses et que c'était dans le temps appliqué au niveau de la Fonction publique. Tout cela pour dire que quand un agent fait une formation qui peut *a priori* ne pas avoir de lien direct avec son activité professionnelle, il n'empêche qu'un agent qui arrive à faire ce type de formation peut se sentir mieux dans sa tête, être plus ouvert avec ses collègues, plus ouvert à la collectivité. J'aurais tendance à dire que nous sommes sur du gagnant-gagnant. Ce qui est repris là me convient parfaitement. J'aurais une ou deux propositions à faire comme

l'apprentissage de langues. C'est important pour l'agent parce qu'il va peut-être s'éclater à faire du chinois, du japonais ou tout simplement de l'anglais ou du français. Cette connaissance supplémentaire qu'il va acquérir, il est susceptible de la restituer à la collectivité par exemple si nous recevons un public étranger. Nous pourrions également proposer une formation qui serait en lien avec l'environnement, le développement durable, pourquoi ne pas développer une compétence sur les enjeux climatiques. Ce serait certainement un plus pour les agents qui pourraient par ailleurs redistribuer auprès de la collectivité sur les sujets que nous évoquons depuis déjà maintenant deux heures au sein de cette instance. Merci.

Bénédicte DESCHAMPS : Pour répondre à ces éléments, cela a été évoqué pendant ce CT parce que les représentants du personnel avaient aussi cette demande, mais peut-être pas formulée exactement de la même manière. La porte n'est pas fermée. Après – comme je l'indiquais –, le niveau d'accompagnement sera un peu plus faible. La question des langues a effectivement été évoquée. La question de confiance en soi ou de prise de parole en public peut également entrer dans ce champ. C'est loin d'être exclu, mais c'est juste que la collectivité accompagnera davantage quelqu'un qui veut se remettre à niveau en français ou en math parce que cela peut vraiment créer de grosses difficultés professionnellement et dans la vie quotidienne. Cela n'empêchera pas d'accompagner aussi quelqu'un qui voudrait se perfectionner en espagnol ou en anglais, mais pas avec le même niveau d'accompagnement.

Thierry GODINEAU : Je suis très content de la réponse apportée. Cela me convient parfaitement, mais où cela apparaît-il dans les items ? Ne pourrions-nous pas l'ajouter en y mettant le bémol que vous évoquez, à savoir que la prise en charge par la collectivité serait moindre s'il s'agit de formations plutôt personnelles que professionnelles ? Je ne vois pas là.

M. le Maire : Nous renverrons le tableau. Nous avons pris note de cela, mais je pense que ces sujets ont été abordés en CT avec le personnel.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la proposition du CT présentée dans l'exposé des questions pour établir les critères de fonctionnement du CPF de Saint-Julien-de-Concelles, et d'approuver la modification du règlement intérieur de formation qui en découle.

Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** la proposition du CT présentée dans l'exposé des questions pour établir les critères de fonctionnement du CPF de Saint-Julien-de-Concelles ;
- ◆ **APPROUVE** la modification du règlement intérieur de formation qui en découle.

DM-2023-015 - Modification du tableau des effectifs

Bénédicte DESCHAMPS : Encore un sujet récurrent : la modification du tableau des effectifs.

Dans le cadre de la finalisation du recrutement du 3^e agent au sein du service de police municipale de la collectivité, il convient de réaliser les ajustements du tableau des effectifs. Nous sommes toujours dans l'ajustement entre les personnes que nous recrutons et le grade de création du poste.

Il est proposé

- Une création en catégorie C d'un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet.

- Une suppression de poste brigadier-chef de police municipale à temps complet.

Le CT a donné un avis favorable le 18 mai 2022 sur ce dossier.

M. le Maire : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs telles que proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs telles que proposées.

5. ÉCOLE – ENFANCE – JEUNESSE

DM-2023-016 - Tarifs séjours été 2023

Emmanuelle SCHWACH : Chaque année la Ville de Saint-Julien-de-Concelles organise des séjours de trois à cinq jours à destination des enfants et des jeunes de 6 à 17 ans.

Ce qui nous guide pour la conception de ces séjours :

- être en cohérence avec les orientations et les valeurs du projet éducatif de territoire ;
- favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes ;
- vivre un temps collectif ;
- favoriser la mixité ;
- limiter les contraintes de logistique et les transports, notamment en favorisant l'implantation d'un camp pour plusieurs séjours sur le même site ;
- éviter les sites trop éloignés dans un souci de développement durable ;
- donner aux encadrants de réelles missions d'animateur ;
- proposer des activités avec des prestations extérieures de façon modérée et adaptée à l'âge des enfants et des jeunes ;
- innover dans les choix des séjours ;
- respecter le cadre budgétaire ;
- équilibrer la prise en charge par les familles et la Ville.

Pour l'été 2023, huit séjours, comme l'an passé, seront proposés, dont deux en partenariat avec un prestataire extérieur spécialisé dans l'accueil de jeunes et l'organisation de loisirs. Ce sont les CEMEA, qui sont des associations d'éducation populaire.

- premier séjour pour les 6/7 ans sur le thème « cirque et nature » à Beaupréau, trois séjours au château de la Turmelière (49) ;
- un séjour pour les 7/9 ans sur le thème du Moyen Âge ;
- le thème sport/nature/culture pour les 9/11 ans ;
- un séjour que nous avons appelé « insolite » pour les 11/12 ans parce qu'ils vont jouer au quidditch comme Harry Potter ;
- deux séjours à Mûrs-Erigné (49) ;
- un traditionnel séjour à base d'équitation pour les 8/10 ans ;
- un séjour à dominante sportive que les animateurs souhaitent appeler « Ça bouge » pour les 12/14 ans ;
- deux séjours en partenariat avec les CEMEA : un à la ferme sur leur base de loisirs à Juvardeil pour les 10/13 ans et – c'est là que nous innovons un peu – un séjour sur le thème de la mobilité urbaine et mer à Saint-Nazaire pour les 14/17 ans. Sortis du collège, nos Concellois n'ont pas forcément l'apprentissage des transports en commun et de la ville. Nous avons le choix entre Nantes et Saint-Nazaire. Nous avons opté pour Saint-

Nazaire parce qu'il y a la plage, c'est quand même l'été et les vacances. Ils partiront en train et tous les transports se feront en transport en commun à Saint-Nazaire. Ils seront dans une maison qui appartient au CEMEA avec des chambres collectives. Il s'agira d'une maison dédiée. Ils feront leurs courses et prépareront leur repas. Ils se débrouilleront. Des adultes sont tout de même présents. Il s'agit d'un séjour « gain en autonomie ».

Au total, 176 places sont proposées cette année. À part pour les 6 et les 14/17 ans, chaque âge peut choisir entre deux séjours.

La tarification de ces séjours a été établie en prenant en compte un certain nombre de critères :

- respect d'un équilibre de prise en charge 50 % familles et 50 % Ville. C'est quelque chose que nous avons du mal à faire jusqu'à l'année dernière. Grâce au travail de Mathieu, l'été dernier nous avons réussi à faire 50-50 ;
- prise en compte de l'évolution des coûts. Cela augmente pour tout le monde. C'est pour cela que les lieux ne sont pas trop éloignés de Saint-Julien ;
- accessibilité à tous les enfants ;
- cohérence avec la grille tarifaire des autres services enfance jeunesse. Les tarifs étaient déjà au quotient. Pour être en cohérence, nous avons créé cette 10^e tranche. Vous vous souvenez, les plus de 2 251 euros de quotient familial.

La grille tarifaire votée en 2022 a été adaptée pour prendre en compte ces éléments et une dixième tranche de revenus a donc été créée.

Le Conseil municipal est invité à adopter la grille tarifaire présentée pour les séjours d'été à compter de 2023. Trois coûts de séjour se détachent : des séjours qui coûtent environ 200 euros, 245 euros ou 300 euros. Nous les avons regroupés pour ne faire que trois tarifs et pas un tarif particulier par séjour et par tranche. Ces tarifs restent sensiblement dans la même fourchette que l'an passé.

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire : Merci, Emmanuelle, pour cette présentation.

Je vous propose de passer directement au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** la grille tarifaire présentée pour les séjours d'été à compter de 2023.

M. le Maire : Les services et les élus trouvent de bonnes choses pour les enfants. Ils sont très contents.

6. DYNAMIQUE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

DM-2023-017 - Approbation convention avec le comité d'organisation du Tour Loire-Atlantique

Brigitte PETITEAU : Bonsoir à tous.

Je voudrais dire un mot par rapport à ce qui a été dit sur le budget, notamment en ce qui concerne l'espace du Marais. Thierry, tu as une interrogation sur les 205 000 euros au niveau du budget 2023. C'est ce qui avait été prévu au PPI. La première année, 2022, c'était notamment pour les travaux du *pumptrack* qui n'est pas encore réalisé, mais qui le sera normalement de mai à juillet. Cette somme de 200 000 euros qui avait été mise en 2022 et dans les restes à réaliser, pour 2023 il y a effectivement un budget de 205 000 euros qui sera environ à 80 % sur de la renaturation. Tu as dit tout à l'heure que ce ne serait pas la somme globale. Si pratiquement parce que ce sera tout l'aménagement du site paysager. Comme vous le savez, ce site sera renaturé. Il s'agira d'un site de détente et de loisirs. Les travaux auront lieu fin 2023. Vous aurez prochainement cet avant-projet dans les Commissions et vous verrez de quoi cette renaturation sera composée. Nous allons y planter beaucoup d'arbres. C'était une note d'information.

Je reviens sur la dynamique sportive et associative, notamment sur l'organisation du tour de Loire-Atlantique, pour laquelle nous devons signer une convention.

Le comité d'organisation du Tour de Loire-Atlantique est une association dont l'objet principal est l'organisation de l'épreuve cycliste « Tour de Loire-Atlantique ». La deuxième étape aura lieu cette année sur notre territoire. Nous sommes ville d'arrivée et de départ. Cela rentre aussi dans le cadre du Label terre de jeux 2024.

Les précisions supplémentaires que je peux apporter, puisque nous avons eu une réunion d'organisation vendredi dernier, est que le matin les filles feront un circuit de trois boucles de 26 kilomètres – principalement entre Saint-Julien et La Chapelle, un peu sur la Divatte, mais plutôt vers le bois Méchine, etc. – et cinq plus petites boucles autour de Saint-Julien. Il y a à peu près 130 coureuses le matin et à peu près la même chose l'après-midi pour les garçons. Les courses féminines rentrent dans le calcul de la Coupe de France. Ce sera le samedi 27 mai, c'est-à-dire durant le week-end de la Pentecôte.

Pour 2023, le comité a sollicité la commune de Saint-Julien-de-Concelles afin d'accueillir la première étape de l'épreuve en tant que Ville de départ et d'arrivée. Cet événement se déroulera le samedi 27 mai 2023.

Afin de définir les modalités d'organisation, ainsi que les engagements de chacune des parties, une convention doit être signée. Au-delà d'une contribution technique et de matériel, la Ville apportera une aide financière de 7 500 euros à l'association organisatrice. Cette manifestation s'inscrit pleinement dans les orientations de l'équipe municipale visant à la fois à rendre Saint-Julien attractif, à promouvoir notre territoire et à développer la dynamique sportive et associative.

Vous avez pu lire la convention qui était dans les pièces annexes. Cela reprend les engagements de chacun, aussi bien du Comité que nous. Le départ et l'arrivée auront lieu sur la route Clémence Lefeuvre, devant la Quintaine.

M. le Maire : Merci, Brigitte.

Thierry GODINEAU : Une rapide intervention. Le projet est évidemment très bien pour la commune. Juste une interrogation. Nous espérons que le camping sera opérationnel pour cette belle opération. Cela risque d'attirer du monde et il faudra bien les loger. J'espère qu'il sera disponible au moins en partie.

M. le Maire : Je pense que ce sera compliqué pour cette année.

Marie PASCAUD : Par rapport au montant de 7 500 euros alloué à cette association, je trouve qu'il s'agit d'une somme très importante dans le sens où nous leur mettons à disposition la Quintaine et le vin d'honneur. Pourquoi 7 500 euros ?

Brigitte PETITEAU : Nous savions dès le départ que c'était une somme forfaitaire. Le bureau l'a accepté pour la promotion du territoire. Pourquoi 7 500 euros ? Pour une bonne partie de leurs inscriptions. Nous déployons des moyens, mais eux en ont de beaucoup plus importants que nous. Ils ont toute l'intendance derrière. Vous savez que le Tour de France ne coûte pas rien et je pense qu'eux aussi ont des frais. Après, je n'ai pas le détail de leur bilan, mais ils ne demandent pas la totalité. Je pense qu'ils demandent cela, il s'agit d'une somme forfaitaire due par les communes participantes.

M. le Maire : Nous connaissons le montant de la participation dès le départ.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention entre la Ville de Saint-Julien et le comité d'organisation du Tour Loire-Atlantique, de m'autoriser à la signer et d'octroyer une subvention d'un montant de 7 500 euros à cette association.

Des champions participent à ce genre de course. Ce sont souvent des gens que l'on voit plus loin après.

Brigitte PETITEAU : Il faut également savoir que cette association a le soutien du Département, mais le comité est une association.

M. le Maire : Merci pour ce complément.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** la convention entre la Ville de Saint-Julien et le comité d'organisation du Tour Loire-Atlantique ;
- ◆ **AUTORISE** M. le Maire à la signer ;
- ◆ **OCTROIE** une subvention d'un montant de 7 500 euros à cette association.

DM-2023-018 - Subventions aux associations

Brigitte PETITEAU : Dernier point : les subventions 2023 aux associations.

Dans le cadre de notre politique de soutien à la vie associative, la Commune attribue chaque année des subventions aux associations locales. Nous en avons déjà débattu au DOB. Comme pour le budget avec Nathalie, je vais vous donner la liste, mais je ne vais pas vous indiquer comment ces subventions ont été calculées. Les différentes thématiques ont été travaillées dans toutes les Commissions. Nous les avons déjà présentées au DOB avec les nouveaux critères de subvention.

Les subventions 2023 votées cette année :

- au niveau de l'action culturelle, une subvention Alinéa de 1 800 euros, l'Amicale laïque concelloise 800 euros, Boc asso 2 700 euros, Cancelli musique 5 000 euros, Comédivatte 1 200 euros, St Yo on the rock 500 euros, Lez'art de Loire 2 000 euros, comité des fêtes 3 000 euros. Soit un total de 17 000 euros. Nous vous avons déjà donné les raisons. De toute façon, tout est passé en Commission, vous savez donc pourquoi ces sommes ont été allouées.

- au titre de l'action sociale, nous avons 600 euros pour le Secours catholique, AFDI 44 300 euros, ADAPEI 500 euros, Vacances & Familles 300 euros, APF 44 600 euros, CENRO 100 euros, EHPAD Bistrot Mémoire 1 000 euros, AFRC 300 euros, Chez nos aînés 300 euros et les Champions Europ'raid 100 euros. 4 100 euros au total pour l'action sociale.
- en ce qui concerne le sport, 8 910 euros pour Hironnelle football, Hironnelle basket 7 276 euros, Hironnelle gymnastique 5 765 euros, Hironnelle handball 7 410 euros, Saint-Julien tennis de table 6 549 euros, Racing club nantais 6 012 euros, ALCV volley 500 euros, Club canin 996 euros, Société protectrice des animaux 250 euros, Cap sport nature 800 euros, Hironnelle tennis club 704 euros et une provision de 828 euros. Un total pour le sport de 46 000 euros. Un petit rappel, pour toutes les associations sportives et de loisirs, nous avons refait des calculs selon trois thèmes : le nombre de licenciés concellois, la vie associative de l'association et l'événementiel ou tout ce qui porte sur les manifestations qui peuvent promouvoir la Commune.
- L'enfance jeunesse avec les calculs par enfant, OCCE 7 831 euros, APPEL 1 420 euros, USEP 420 euros, CSC 2 500 euros. 12 171 euros pour l'enfance jeunesse.
- Quant à la catégorie « autres », lycée Briacé 400 euros et 7 500 euros concernant le Tour de Loire-Atlantique dont nous avons parlé tout à l'heure.

Soit un total de 87 171 euros pour cette année.

Nathalie CHARBONNEAU : Je vais ajouter un élément, Brigitte. Pour ceux qui feraient des comparaisons par rapport à l'année dernière, le montant est inférieur puisque la subvention pour l'EHPAD que nous versons dans le cadre de la convention a été sortie des subventions annuelles.

Brigitte PETITEAU : Il en va de même pour le CCAS. Il était dans les subventions – Mathieu opine – l'année dernière. Cette année, il est dans le budget CCAS.

Thierry GODINEAU : Comme Nathalie l'a souligné, je fais partie de ceux qui regardent les lignes. Sans parler de l'année dernière, j'ai regardé la proposition de subvention 2023 telle que vous nous la présentez avec les éléments qui nous ont été montrés sur le DOB. Au niveau du DOB, en 2023 nous étions à 99 771 euros et là nous sommes sur 87 000 euros. Je comprends donc que la différence s'explique par le CCAS, très bien, merci.

M. le Maire : Le Conseil municipal est invité à autoriser le versement des subventions pour l'année 2023 et à m'autoriser, ou mon représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **AUTORISE** le versement des subventions pour l'année 2023;
- ◆ **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Brigitte PETITEAU : Merci pour les associations.

M. le Maire : Je vous laisse quelques minutes. (Monsieur le Maire sort de la salle)

7. DÉLÉGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE

DM-2023-018 - Délégation ponctuelle de signature pour un conseiller municipal

Emmanuelle SCHWACH : Nous allons voter pour une délégation ponctuelle de signature dans le cadre d'un permis de construire déposé par M. le Maire.

M. le Maire ayant déposé un permis de construire à titre privé, il ne peut pas être lui-même signataire de la délivrance du permis. La délégation de signature étant elle-même un acte juridique émanant de M. le Maire, le Code de l'urbanisme, par son article 422-7, cadre cette situation et prévoit que ce soit le Conseil municipal qui attribue ponctuellement cette délégation de signature à l'un de ses membres.

Je crois qu'il y a une candidate pour la délégation de signature : Mme Nathalie CHARBONNEAU.

Je ne sais pas si vous avez des questions. Je ne pourrai pas répondre sur le dépôt de permis de construire de M. le Maire et puis c'est de toute façon privé.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une délégation de signature ponctuelle à Nathalie CHARBONNEAU dans le cadre de l'examen du permis de construire de M. le Maire.

Nathalie CHARBONNEAU : Si cela peut rassurer tout le monde, je veillerai à la bonne régularité du dépôt du permis de construire.

Thierry GODINEAU : Il n'y a pas de problème sur le principe, mais nous avons voté pour un adjoint à l'urbanisme tout à l'heure. Pourquoi ne signerait-il pas en lieu et place de M. le Maire ?

Emmanuelle SCHWACH : Vous n'avez pas voté pour l'adjoint à l'urbanisme, mais pour un 8^e adjoint qui n'aura pas forcément la délégation à l'urbanisme. La délégation, c'est-à-dire les pouvoirs délégués à un adjoint, se fait par arrêté de M. le Maire. C'est lui qui délèguera le droit de signature. Même si ce n'est pas le cas ici, il pourrait privilégier ce droit-là à quelqu'un qui lui serait très favorable et qui pourrait lui accorder un permis alors que ce ne serait peut-être pas judicieux. Le cadre réglementaire prévoit que dans ce type de cas très particulier, même lorsqu'il y a une délégation de signature déjà accordée à un adjoint à l'urbanisme, celui-ci ne peut pas non plus signer car il est désigné par Monsieur le Maire. Il revient donc au Conseil municipal de désigner une autre personne. C'est très cadré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ **ACCORDE** une délégation de signature ponctuelle à Nathalie CHARBONNEAU dans le cadre de l'examen du permis de construire de M. le Maire.

(Monsieur le Maire rejoint à nouveau la séance)

M. le Maire : Je vais pouvoir poser ma pergola. Merci à vous tous.

Je pense que nous avons terminé. Une information concernant quelques dates. La Conférence territoriale aura lieu lundi prochain à 19 heures à la médiathèque. Je ne sais pas si vous avez eu le message aujourd'hui. Le prochain Conseil municipal est prévu le 16 mai 2023.

Je laisse la parole à madame la Directrice qui a une information personnelle à vous communiquer.

Bénédicte DESCHAMPS : M.le Maire souhaitait que je reprenne la parole pour vous annoncer quelque chose d'important pour moi. Une évolution professionnelle m'amène à prendre d'autres responsabilités dans une autre commune. Je tenais à dire que je suis très touchée de vous annoncer mon départ, il est difficile pour moi de quitter Saint-Julien car c'est une commune j'aime particulièrement. Je travaille vraiment bien avec les élus et j'ai la chance d'avoir une équipe d'agents formidable. J'insiste lourdement là-dessus. J'ai eu beaucoup de mal à prendre ma décision. Il s'agit d'une vraie opportunité. Il n'y a rien à cacher, je prends les fonctions de DGS à Bouguenais. Bouguenais compte 20 000 habitants, avec plus d'agents. C'est plus près de chez moi. Il existe de vraies raisons logiques, mais cela m'a demandé une vraie réflexion parce que, je suis extrêmement attachée à Saint-Julien et je pense que cela fera partie des plus belles expériences professionnelles depuis que j'ai commencé à travailler. J'aurai l'occasion de vous le redire, mais je vous adresse ce soir un énorme merci pour tout ce que j'ai pu apprendre auprès de vous. C'est vraiment général. Merci à tous, merci à vous Monsieur le Maire pour votre confiance, et pas encore à bientôt. Il me reste encore quelques semaines.

M. le Maire : Nous comptons sur vous, mais nous n'avons pas d'inquiétude.

Bénédicte DESCHAMPS : J'irai jusqu'au bout avec beaucoup d'enthousiasme.

M. le Maire : Je pense qu'il est important d'informer le Conseil municipal,

Merci à vous et nous aurons l'occasion de vous dire bonne route. Il nous restera un Conseil.

Applaudissements.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Voies et délais de recours : Les présentes délibérations, à supposer que celles-ci fassent grief, peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de leur notification, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette BP 24 111, 44 041 Nantes Cedex tel 02.40.99.46.00, courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée et le procès-verbal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Secrétaire de séance

Emmanuelle SCHWACH



Le Maire,

Thierry AGASSE



